



GARANTIE LIMITÉE NATIONALE A VIE

L'établissement CARSTAR par la présente garantit exclusivement le travail qu'il a effectué sur le véhicule décrit ci-dessous pour la vie du véhicule à compter de la date de la réparation. Cette garantie n'est pas transférable et ne s'applique qu'à la personne qui était propriétaire, ci-dessous inscrites, du véhicule au moment des réparations. La garantie vise les travaux de réparation spécifiques et détaillés effectués par l'établissement et ne couvre que les matériaux et la main-d'oeuvre. Les pièces connexes peuvent être couvertes par des garanties spécifiques accordées par les fabricants d'origine.

Si les réparations effectuées au véhicule par cet établissement se révèlent défectueuses dans le cadre d'une utilisation normale et que le propriétaire du véhicule réside dans un rayon de quatre-vingts (80) kilomètres de l'établissement, Celui-ci remédiera aux réparations insatisfaisantes sans frais pour les matériaux et la main-d'oeuvre. Si le propriétaire du véhicule réside au-delà d'un rayon de quatre-vingt (80) kilomètres, n'importe quel établissement CARSTAR au pays honorera cette garantie. Bien que la plupart des pièces d'origine comportent une garantie distincte du fabricant d'origine, il incombe au propriétaire du véhicule de payer toutes les pièces non couvertes par une telle garantie distincte.

La présente garantie ne couvre pas ce qui suit ;

1. Les défauts découlant d'un mauvais usage, d'un négligence, de l'absence d'entretien normal, de dommages subséquents, de modifications, d'un accident, d'un incendie ou d'autres risques ou de toute réparation qui n'a pas été effectuée par le présent établissement.
2. L'usure normale et l'exposition aux éléments.
3. La rouille et les réparations pour enlever la rouille.
4. Les défauts, les dommages ou la détérioration causés par des conditions environnementales extrêmes.
5. La réparation ou le remplacement de pneus, d'accumulateurs, de pièces électriques, de balais d'essuie-glace, d'huile, de lubrifiants ou de produits pour recharger le système d'air climatisé, bien que ces pièces et produits peuvent être couverts par une garantie du fabricant.
6. Alignements garantie 90 jours seulement.

À l'exception des garanties énoncées ci-dessus et sous réserve des exclusions spécifiques écrites émises par le présent établissement à l'égard du véhicule, aucune autre garantie, expresse ou implicite n'est fournie ni autorisée. L'établissement n'est pas responsable en vertu de cette garantie expresse de la privation de jouissance du véhicule, d'une perte de temps, d'inconvénients, de frais de remorquage, de location ou autres frais de transport de remplacement, de frais d'hébergement, de perte d'affaires ou de toute autre dommages accessoires, directs ou indirects.

Dans certaines provinces, la loi ne permet pas d'exclure de limiter la responsabilité relative aux dommages accessoires ou indirects de sorte que les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. La garantie vous accorde des droits spécifiques reconnus par la loi et vous pouvez aussi disposer d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre.

Afin d'obtenir un service en vertu de la présente garantie, amenez le véhicule, le certificat de garantie, une copie de la facture de réparation ainsi qu'une explication écrite de la nature du problème à l'établissement ci-dessous inscrit si vous habitez dans un rayon de quatre-vingts (80) kilomètres de celui-ci. Si vous habitez à plus de quatre-vingts (80) kilomètres, veuillez téléphoner au siège social de CARSTAR Automotive Canada, au 1-800-CARSTAR, pour connaître l'adresse de l'établissement CARSTAR le plus près de chez vous. Si vous desirez obtenir des services couverts par la garantie, ou si un problème survient relativement à des réparations, n'hésitez pas à en faire part à la direction du présent établissement. Si les démaroches entreprises ne sont pas satisfaisantes, vous pouvez téléphoner au siège social de CARSTAR Automotive Canada, au 1-800-CARSTAR.

L'établissement appartient à un propriétaire exploitant indépendant, qui est fier d'être l'unique responsable de la qualité de l'exécution et de la garantie relatives aux réparations spécifiques effectuées au véhicule inscrit ci-dessous. CARSTAR AUTOMOTIVE CANADA, une division de 93086836 Canada Inc., LE CONCÉDANT DE LA LICENCE DE L'ÉTABLISSEMENT, N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

Nom du client _____ N° de Tél. _____

Adresse _____ Prov _____ Code postal _____

Année _____ Modèle/Type de véhicule _____ Kilométrage _____

N°o de véhicule _____ Montant de la vente _____ \$ Date de livraison J _____ M _____ A _____

Signataire autorisé _____ N° de bon d'atelier _____